

CLASSEMENT SANS SUITE

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
AIX EN PROVENCE
10, Avenue de l'Europe - BP 620
13093 AIX-EN-PROVENCE Cédex 2

L'Officier du Ministère Public

à

Maître DEHAN SCHINAZI
174, rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO

Rédacteur :

En réponse à votre courrier du 29 novembre 2017 concernant deux procès-verbaux électronique établi à l'encontre de votre client Monsieur

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **006102** DEPASSEMENT DE VEHICULE PAR LA DROITE ART.R.414-6 §I C.ROUTE. ART.R.414-6 §III, §IV C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **BOUC BEL AIR(13320)**, en date du **11/10/2017 à 21h40**, par procès verbal n° _____
issé par **FMUD**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **000217** CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VEHICULE EFFECTUE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE ART.R.412-10 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-10 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **BOUC BEL AIR(13320)**, en date du **11/10/2017 à 21h40**. par procès verbal n° _____
issé par **FMUD**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) _____

Appartenant aux dossiers :

et après examen de votre requête, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai procédé au classement sans suite des procès-verbaux de contravention ci-dessus référencés.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à AIX-EN-PROVENCE Cédex 2,
le 12/10/2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

